# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



#### Mercredi 11 décembre 2024 à 14 h 00 -

## Salle polyvalente de Morand

# Ordre du jour

- Présentation du rapport financier.
- Présentation du rapport d'activités.
- Renouvellement du 1/3 des membres du conseil d'administration.
- Point sur les activités et propositions de nouvelles activités.
- Questions diverses

\*\*\*\*\*\*

Le président, Alain BUYLE, remercie les adhérents d'être venus si nombreux à cette assemblée générale et souhaite la bienvenue aux nouveaux.

Puis il propose d'observer un moment de recueillement à la mémoire des adhérents qui nous ont quittés (M. Ladoire Christian).

Il excuse M. le maire Joël DENIAU ainsi que son adjoint Lucien Sénéchaud tous deux retenus par des obligations municipales. Il remercie au nom du Cercle Regain, la municipalité pour le soutien apporté à notre association (subvention, mise à disposition de locaux et de la salle polyvalente, photocopieuse,...).

La trésorière Sylviane Souciou, à l'appui de la copie du livre de caisse et du résultat d'activité (distribué à chaque adhérent), nous détaille le bilan financier. Les finances sont saines, en partie dû à la subvention communale et aux concours annuels de belotes. Elle précise que les deux repas annuels ont générés une perte d'environ 1500€ (participation de l'association au prix des repas). La non inscription systématique des adhérents à Générations Mouvement a permis d'économiser environ 500€. Nous avons une réserve de solvabilité représentant environ une année de fonctionnement.

L'assemblée n'ayant apporté aucune remarque particulière le bilan est adopté à l'unanimité des adhérents présents

Pour le rapport d'activités 2024 le président donne diverses précisions sur les activités. Un compte rendu pour les sorties marches, les sorties cyclos, le concours de dictée et le quiz nous est exposé par Jean-Philippe Gauthier, Liliane Leroy pour les jeux, Marie-Claude pour l'atelier et les nuits de Sologne, et par Alain pour la pétanque.

Le Président explique le fonctionnement du conseil d'administration et son mode de renouvellement par 1/3 tous les ans et invite les participants à voter.

Pendant le recueil et le dépouillement des bulletins de vote, il explique que le Cercle Regain est affilié à Générations Mouvement, organisme national. Il indique que lors de la dernière réunion du conseil d'administration, il a été décidé de verser la cotisation annuelle de 8 € (actuellement) pour tous nos adhérents à Générations

Mouvement et ce suite à la demande des personnes qui ont demandé d'avoir leur carte d'adhésion pour bénéficier de réductions éventuelles dans certaines enseignes commerciales.

Le calendrier prévisionnel de 2025 a été remis à tous les adhérents présents. Sont détaillées sur ce calendrier les manifestations 2025 : repas tête de veau le 12 mars et repas annuel le 26 novembre, concours de belote des 10 février et 27 octobre, prochaine assemblée générale qui se tiendra le mercredi 10 décembre 2025, ainsi que les activités normales.

# Élections au conseil d'administration.

Renouvellement du ½ des membres du conseil d'administration. Le tirage au sort a désigné : Marie-Annick Fleur, Liliane Leroy, Jeanine Lansigu, Jean-Philippe Gautier, Gilles Lefebvre.

# Ont été élus à la majorité des 95 votes exprimés :

Marie-Annick Fleur 95 voix, Liliane Leroy 95 voix, Jeanine Lansigu 95 voix, Jean-Philippe Gautier 94 voix, Gilles Lefebvre 94 voix.

### **Voyage 2025 :**

Marie-Claude Choisis donne les explications sur le voyage prévu en octobre 2025 (trains Suisses) et invite les personnes intéressées à la retrouver à la fin de l'AG pour finaliser les inscriptions. Il est indiqué qu'à partir de ce jour les personnes extérieures peuvent s'inscrire. Pour les adhérents l'assurance annulation sera prise en charge par le Cercle Regain (avec éventuellement la place gratuite offerte par l'autocariste).

### Question-réponses :

Des polos floqués au nom du Cercle Regain ont été confectionnés. Les personnes intéressées peuvent en acquérir moyennant 12€.

Une question est posée portant sur le voyage en Suisse, et notamment à savoir si l'assurance pour rapatriement couvre en cas de problème avant le départ. Alain précise que cette assurance, prise en charge par le Cercle Regain pour les adhérents, couvre l'annulation et l'assistance-rapatriement. Il est précisé que l'acompte de 350 € demandé à l'inscription par chèque au nom d'Archambault Travel ne sera encaissé qu'à la fin du premier trimestre 2025.

Le Président clôt cette séance en souhaitant à chacun de passer de très agréables fêtes de fin d'année et nous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025.

Un pot de l'amitié est offert par le Cercle Regain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 15.

Le Président Alain BUYLE

A 3 H